

COMPTE RENDU
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 08 MARS 2022 à 18h00

Date de Convocation : 01 Mars 2022

L'an deux mille vingt-deux et le huit mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de PIERRERUE, s'est réuni en session ordinaire à la « Salle des fêtes » sous la présidence de Monsieur ROGER Daniel ; Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : AUZIAS Laurent. BARDONNEAU Hélène. CALVET Alain. CLAPIER Nadia. CROS Pierre. FUSELIER Dominique. GUIRAUD Jean-Pierre. ROGER Daniel. TEYSSOU Fabien. WIRT Sabine.

Absente excusée : MOLINIER Maryse.

Procuration : -

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

A été nommé secrétaire de séance : BARDONNEAU Hélène.

Approbation du conseil municipal du 01 février 2022

DÉLIBÉRATION N°1 – COMPTE DE GESTION 2021

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Compte de Gestion établi par le receveur, qui retrace les écritures comptables de la commune pour l'exercice 2021.

Résultat de l'exercice

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	197 518.80 €	Dépenses	181 891.72 €
Recettes	229 527.74 €	Recettes	287 002.58 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le Compte de Gestion de la COMMUNE transmis par la Trésorerie Municipale de SGC du BITERROIS pour l'exercice 2021.

DÉLIBÉRATION N°2 – COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Monsieur le Maire expose à l'assemblée les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2021. Le Maire ayant quitté la séance, le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GUIRAUD délibère sur le Compte Administratif arrêté comme suit :

INVESTISSEMENT

Dépenses	181 891,72 €
Recettes	287 002,58 €
Résultat de l'exercice	105 110,86 €
Résultat de l'exercice N-1	-132 660,34 €
Résultat de clôture	-27 549,48 €

RESTE A REALISER

Dépenses	
Recettes	46 109,81 €

FONCTIONNEMENT

Dépenses	197 518,80 €
Recettes	229 527,74 €
Résultat de l'exercice	32 008,94 €
Résultat de l'exercice N-1	298 461,25 €
Résultat de clôture	330 470,19 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité adopte le Compte Administratif de l'exercice 2021

DÉLIBÉRATION N°3 – ETAT DES RESTES A REALISER

Monsieur le Maire explique que la clôture du budget 2021 d'investissement intervient le 31 décembre et qu'il convient pour assurer le paiement des dépenses engagées non mandatées et la perception des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre, d'établir l'état des restes à réaliser de la section d'investissement à reporter sur l'exercice 2022.

Au vu de l'exécution au 31 décembre 2021, Il en ressort les restes à réaliser suivants :

RECETTES				
N° cte	Intitulé	prévues	réalisées	restes à réaliser
1322	Salle Multi-Activités - Région	100 000,00 €	53 890,19 €	46 109.81€
	TOTAL	100 000,00 €	53 890,19 €	46 109.81€

Le Conseil Municipal décide après en avoir délibéré à l'unanimité décide d'adopter les restes à réaliser de la section d'investissement tels que présentés dans le tableau et de les reporter au budget primitif 2022.

DÉLIBÉRATION N°4 – AFFECTATION DES RESULTATS

Le conseil municipal constate les résultats suivants :

INVESTISSEMENT	
Dépenses	181 891.72 €
Recettes	287 002.58 €
Résultat de l'exercice	105 110.86 €
Résultat de l'exercice N-1	-132 660.34 €
Résultat de clôture	-27 549,48 €
RESTE A REALISER	
Dépenses	
Recettes	46 109.81 €
FONCTIONNEMENT	
Dépenses	197 518.80 €
Recettes	229 527.74 €
Résultat de l'exercice	32 008,94 €
Résultat de l'exercice N-1	298 461,25 €
Résultat de clôture	330 470.19 €

Les restes à réaliser en investissement suffisent à couvrir le résultat de clôture , il n'y a donc pas nécessité de faire un virement de section (46 109.81 € recette – 27 549.48 € de résultat cumulé une différence positive de 18 560.33€. Le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'affecter pour le budget 2022 au compte 001 solde d'exécution de la section d'investissement la somme de – 27 549.48 € et de reporter au compte 002 excédent antérieur reporté de la section de fonctionnement la somme de + 330 470.19 €

DÉLIBÉRATION N°5 – VOTE DU TAUX DES TAXES

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'état relatif au vote des taux d'imposition des taxes directes locales. Le maire présente un tableau de simulation de modification du taux des taxes. Le conseil municipal après en avoir délibéré décide de ne pas augmenter le taux des taxes à 6 voix pour (CALVET Alain. BARDONNEAU Hélène. CLAPIER Nadia. CROS Pierre. ROGER Daniel. WIRT Sabine.) et 4 voix contre (AUZIAS Laurent. FUSELIER Dominique. GUIRAUD Jean-Pierre. TEYSSOU Fabien.)

Il fixe ainsi le taux des taxes comme suit :

FONCIER BATI		FONCIER NON BATI	FB FNB
COMMUNE	13,97%	59.25 %	
DEPARTEMENT	21,45%		
TAUX	35,42%		
BASE IMPOSITION	290 800	22 700	
TOTAL RECETTE	103 001 €	13 450 €	116 451 €

DÉLIBÉRATION N°6 – SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer quant aux montants des attributions de subventions pour l'année 2022. Il suggère d'uniformiser leur montant car il existe des disparités entre associations qui ne paraissent pas judicieuses. Il propose d'harmoniser les montants sans toucher à l'enveloppe globale.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette décision et décide d'attribuer les subventions comme suit :

IMPUTATION	ASSOCIATIONS	MONTANT SUBVENTION
6574	SYNDICAT CHASSEURS PIERRERUE	160,00 €
6574	LA GAULE SAINT-CHINIANEISE	50,00 €
6574	VELO CLUB SAINT-CHINIAN	50,00 €
6574	AMICALE DES DONNEURS DE SANG SAINT-CHINIAN	50,00 €
6574	LES RESTOS DU CŒUR	50,00 €
6574	SECOURS CATHOLIQUE	50,00 €
6574	CROIX ROUGE FRANÇAISE	50,00 €
6574	LIGUE CONTRE LE CANCER	50,00 €
6574	AFM TELETHON	50,00 €
6574	ASSOCIATION FRANCAISE SCLEROSES EN PLAQUES	50,00 €
6574	LUTTE CONTRE LE SIDA	50,00 €
6574	AC et PG SAINT-CHINIAN	50,00 €
6574	FNACA	50,00 €
6574	LE SOUVENIR FRANÇAIS	80,00 €
6574	FOYER RURAL	400,00 €
6574	PARENTS D'ELEVE SAINT-CHINIAN	50,00 €
6574	COLLEGE JEAN JAURES	500,00 €
6574	ECOLE PRIMAIRE	500,00 €
6574	ECOLE MATERNELLE LA NORIA	100,00 €
6574	CHAT LIBRE DU PAYS DE L'ORB	50,00 €
6574	HAVANTSIKA	50,00 €
TOTAL 6574		2 490,00 €

DÉLIBÉRATION N°7 – AIDE PROJET ECOLE ELEMENTAIRE

La Directrice de l'Ecole élémentaire – Jean MOULIN - à SAINT-CHINIAN informe la commune que des projets communs à toutes les classes sont envisagés par l'établissement pour cette année scolaire. 1 projet culturel et 1 sortie autour du patrimoine de notre région en partenariat avec la Communauté de Communes SUD HERAULT, une visite des salins du midi groupée d'une sortie scientifique au Seaquarium du Grau du roi, un projet culturel et sportif avec un pièce de théâtre à la cigalière de Sérignan et des activités sportives au domaine de Bayssan. Toutes les classes sont concernées par au moins un projet. Elle sollicite une aide financière de 8 euros par élève. La commune de Pierrerue est concernée par 8 élèves : montant total aide de 64 euros

Le Conseil Municipal ouïe l'exposé de monsieur le Maire et après en avoir délibéré, 8 voix pour (CALVET Alain. BARDONNEAU Hélène. CLAPIER Nadia. CROS Pierre. GUIRAUD Jean-Pierre. ROGER Daniel. TEYSSOU Fabien. WIRT Sabine) et 2 contre (AUZIAS Laurent. FUSELIER Dominique.) décide d'allouer une aide financière à l'école Elémentaire Jean Moulin de 8 euros pour 8 élèves de PIERRERUE concernés soit un montant total de 64 euros.

QUESTIONS DIVERSES

La séance est levée à 19h40

Le Maire, Daniel ROGER